



LE ZAN EN ÎLE-DE-FRANCE : POURQUOI ET COMMENT ?

1 jour

720 € HT, Élu : tarif modulable Déjeuner inclus

1er octobre 2024

L'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) est une invitation à repenser les modalités de fabrique de la ville. Transversal, il doit être envisagé comme une stratégie de réconciliation entre urbanisme et écologie. Sa réussite est conditionnée par l'écoute et la mise en dialogue de différentes disciplines, ainsi que par la compréhension de leurs enjeux respectifs. L'objectif ZAN soulève néanmoins de nombreuses interrogations, en particulier sur la définition de l'artificialisation, et sur l'horizon temporel et l'échelle spatiale de son application. La question des moyens à déployer doit aussi être précisée.

Cette formation fera le point sur les raisons qui ont mené à la mise en place de cet objectif national, sur les définitions officielles, sur leurs limites ainsi que sur les grandes étapes de la mise en œuvre du ZAN. La présentation du cadrage national sera complétée par un état des lieux francilien et par une analyse de ses enjeux spécifiques. Enfin, des méthodes pour la mise en œuvre concrète de la sobriété foncière seront abordées de façon critique: comment construire une stratégie de territoire sur ce sujet et avec quels outils? Quels en sont les atouts et les limites?

Public concerné

- Collectivités locales, administrations déconcentrées.
- Cadres et managers du conseil et d'entreprises privées de l'aménagement. Bureaux d'études.
- Élus, décideurs et collaborateurs.

Objectifs

Acquérir des bases pour agir en faveur du ZAN.

Compétences visées

À l'issue de la formation, vous aurez :

- mieux compris l'enjeu du ZAN en Île-de-France ;
- acquis des connaissances actualisées sur le sujet (juridique, institutionnelle, territoriale) ;
- fait le point sur les méthodologies en présence et sur leurs implications concrètes ;
- identifié les outils et indicateurs du ZAN en Île-de-France et leurs usages.

Outils pédagogiques

Exposés théoriques et techniques, illustrations concrètes, témoignages de praticiens et temps d'échanges.

Coordination: Jean BENET, urbaniste référent « zéro artificialisation nette », L'Institut Paris Region.

Niveau: Il n'y a aucun pré-requis.

L'évaluation des compétences et des acquis se fait en trois temps : une quinzaine de jours avant, en fin de session et deux mois après la formation. Un questionnaire est remis à chaque stagiaire.

Informations pratiques: Le nombre de participants est limité à 15 pour permettre les échanges et l'appropriation des concepts et méthodes. Le déjeuner (si présentiel) et le dossier documentaire sont inclus dans le prix. **Lieu**: L'Institut Paris Region – 15, rue Falguière 75015 Paris.

Inscription

Merci de renvoyer (avant le 24 septembre 2024) le bulletin complété et signé à l'adresse suivante : formations@institutparisregion.fr. Vous recevrez une convocation confirmant votre inscription et une convention de formation.

Des formations sur mesure peuvent être élaborées avec vous ou adaptées à partir de formations existantes.

Information inscription: Béatrice Mercier - Tél.: 01 77 49 79 14



PROGRAMME DE LA FORMATION 1^{ER} OCTOBRE 2024

9 H 00 OUVERTURE

• Brigitte GUIGOU, responsable Formation, L'Institut Paris Region

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : EXPLICATION DES CONCEPTS ET ENJEUX SPÉCIFIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE

• Jean BENET, urbaniste référent « zéro artificialisation nette », Mission Planification, L'Institut Paris Region

Questions/réponses

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE, QUELLES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE PLANIFICATION ET D'AMÉNAGEMENT ?

Alexandra COCQUIÈRE, juriste-urbaniste, Mission Planification, L'Institut Paris Region

VERS UN SDRIF ZAN

Sandrine BARREIRO, directrice de la mission Planification à L'Institut Paris Region

Questions/réponses

12 H 00 : DÉJEUNER EN COMMUN

13 H 30

INDICATEURS ET OUTILS POUR PRENDRE EN COMPTE ET METTRE EN OEUVRE LE ZAN

Laurie GOBLED, directrice du Département des Systèmes d'Information, et Jean BENET urbaniste référent
« zéro artificialisation nette », Mission Planification, L'Institut Paris Region

Questions/réponses

LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU ZAN ET LES RÉSULTATS DU PROJET REGREEN

 Marc BARRA et Gwendoline GRANDIN, écologues, Agence régionale de la biodiversité (ARB ÎdF), dépt. de L'Institut Paris Region

Questions/réponses

EXERCICE PRATIQUE EN FORMAT « JEU SÉRIEUX » : CONSTRUIRE LA STRATÉGIE DE SOBRIÉTE FONCIÈRE D'UN TERRITOIRE

Présentations et échanges collectifs

17 H 10: SYNTHÈSE ET BILAN DE LA FORMATION

17 H 30: FIN DE LA FORMATION



Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin d'inscription par personne et par formation à renvoyer par mail à formations@institutparisregion.fr

Contact Béatrice Mercier, secrétariat formation formations@institutparisregion.fr

Tél.: 01 77 49 79 14

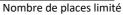
Courrier

L'Institut Paris Region – Formations 15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15

Internet

www.institutparisregion.fr/formations

FORMATION	
Intitulé :	
Dates :	
-	HT € TTC (TVA 20%)
	,
PARTICIPANT	
Nom:	Prénom :
Fonction :	FICHOIII.
E-mail:	Tél.:
L-IIIaii .	161
ENTREPRISE / ORGANISME	
Raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Code NAF :	Numéro SIRET :
Responsable du suivi de l'inscription	
Nom :	Prénom :
E-mail:	Tél.:
Responsable de formation	
Nom:	Prénom :
E-mail :	Tél. :
Adresse de facturation (si différente d	ou prise en charge par un organisme collecteur)
Raison sociale :	
Dossier suivi par :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
E-mail :	Tél. :
En signant ce bulletin,	Signature et cachet
j'accepte les conditions générales	
de vente disponibles sur le site interne	it
Fait à	
Le	
	Nombre de places limit





Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.



BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES ÉLUS

Un bulletin d'inscription par personne et par formation à renvoyer par mail à formations@institutparisregion.fr

Contact	Courrier	
Béatrice Mercier, secrétariat formation	L'Institut Paris Region – Formations	
formations@institutparisregion.fr	15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15	
Tél. : 01 77 49 79 14	Internet	
	www.institutparisregion.fr/formations	
Price en charge par la collectivité ou par la DIE Élus via la plateforme « Mon compte élu »		

Prise en charge par la collectivité ou par le DIF Élus via la plateforme « Mon compte élu ».

FORMATION				
Intitulé :				
Dates :				
Tarif: € HT		€ TTC (TVA 20%)		
TARIFS DE LA SESSION PAR JOUR ET PAR ÉLU				
Collectivités au-dessus de 50 000 habitants		560 € HT pour 1j, 800 € HT pour 1,5j et 860 € HT pour 2j		
Collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants		490 € HT pour 1j, 700 € HT pour 1,5j et 760 € HT pour 2j		
Collectivités en-dessous de 10 000 habitants		280 € HT pour 1j, 400 € HT pour 1,5j et 460 € HT pour 2j		
PARTICIPANT ÉLU *				
Nom:		Prénom :		
Fonction ou délégation :				
Élu(e) de la collectivité de		Date de début du mandat actuel		
E-mail:		Tél.:		
*Toutes les rubriques « Participant » doiven	nt être com _l	plétées obligatoirement		
COMPLÉTEZ CI-DESSOUS LA PARTIE A OU E				
A) PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ. À compléter par la collectivité				
Accord pour la participation de :				
Intitulé de la formation :				
À la journée de formation organisée le(s)				
Qui sera facturée (somme en toutes lettres):			
Paiement à envoyer à :	O chèo	que (à l'ordre de L'Institut Paris Region)		
L'Institut Paris Region	5 Should be a see a modern and helpfort)			
15, rue Falguière	O man	ndat administratif (bon de commande à L'Institut Paris Region,		
75015 Paris	num	néro)		
B) PRISE EN CHARGE DAR LE DIE ÉLLIS	(Caisse de	Dépôt et Consignations, inscription sur la plateforme		
		eformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu		
Tous les élus peuvent solliciter le financement d'une formation auprès du DIF-Élus via la plateforme « Mon compte				
élu ». Pour cela, vous devez vous inscrire à notre formation sur « Mon compte élu ».				
		Signature et cachet de la collectivité		
Fait à		Signature et cachet de la collectivite		
Le				
		Nombre de places limité		



Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.